



SERVICE DES URGENCES

CENTRE HOSPITALIER DE JOIGNY

📍 3 Quai de l'Hôpital BP 229
89306 JOIGNY Cedex

☎ Secrétariat : 03.86.92.33.36

@ direction@ch-joigny.fr

Site internet : www.ch-joigny.com

LES MEDECINS

Dr Nadia AZAIEZ

Praticien hospitalier

Médecin responsable du service

Praticiens :

Dr Nadia AZAIEZ

Dr Lotfi FRIGUI

Dr Hani SABET

Dr Dior Télémaque NGOM

Dr Frank-Eric ABESSOLO WENDEU

Dr Rihab DIMASSI

Dr Salem ANANOU

LE CADRE DE SANTE

Aurélie PASCAL

LES EQUIPEMENTS

- 1 salle d'attente
- 1 Box IOA (Infirmière Organisatrice de l'Accueil)
- 5 salles d'examens dont :
 - ⇒ 3 salles de déchoquage
 - ⇒ 1 salle de soins
 - ⇒ 1 salle de plâtre
 - ⇒ 1 salle pédiatrique
- 2 véhicules SMUR équipés
- 1 ambulance de Réanimation

LES MISSIONS

- Accueil 24h/24h, de patients malades ou accidentés dans des situations d'urgence.
- Les urgences médicales sont prises en charge sur place.
- Les urgences chirurgicales sont prises en charge et orientées vers un établissement adapté, en accord avec le patient et son entourage.
- Les urgences pédiatriques sont traitées et, si besoin, orientées vers les services pédiatriques de Sens ou d'Auxerre pour avis spécialisé et éventuelle hospitalisation, après consentement des parents.
- La prise en soins médicaux se fait en collaboration avec les médecins et spécialistes des différentes unités du Centre Hospitalier de Joigny.
- Les examens d'imagerie médicale (radiographies, scanners) et de biologie urgents sont réalisables 24 heures sur 24.
- 2 équipes SMUR interviennent en coordination avec le SAMU-Centre 15 pour les situations d'urgences extrahospitalières et pour les transferts inter-hospitaliers médicalisés



POUR FACILITER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Il est bon de se munir :

- d'une pièce d'identité : carte d'identité ou carte de séjour ou passeport,
- de la carte d'assurance maladie : VITALE ou autre, et de la carte de mutuelle,
- des derniers résultats d'examens : prises de sang, électrocardiogrammes, radiographies, scanners, IRM, etc...
- des dernières ordonnances,
- du carnet de santé ou carte de vaccination
- en cas d'hospitalisation, des affaires de toilette : nécessaire de rasage, coiffage, serviettes et gants, dentifrice et brosse à dents.

Ne pas apporter

- ◇ d'objets de valeurs, bijoux ou argent.
- ◇ Toutefois, en cas de nécessité, ceux ci pourront être déposés au coffre de l'établissement avant transfert au Trésor Public de Joigny.